https://www.ville-sevran.fr/actualites/enfance-quotient-familial-pour-tous

Enfance : quotient familial pour tous

A partir de la rentrée, les tarifs de la cantine, de l’accueil de loisirs et du périscolaire seront calculés selon le quotient familial de la CAF. Plus de justice et d’équité sociale, c’est l’objectif de la Ville.

Inscrire son ou ses enfants à la cantine devient un jeu… d’enfant. A partir de la rentrée, la Municipalité basera le calcul du tarif de la restauration scolaire selon le quotient familial de la Caisse d’allocations familiales (CAF).

Place à une grille tarifaire de douze tranches. Il devient également plus simple de s’inscrire, car toutes les données se trouvent sur son compte personnel CAF, où chacun peut voir à quelle tranche il appartient.

Il suffira ensuite d’imprimer une attestation sur le site, puis d’aller finaliser l’inscription au service enfance de la mairie ou via l’espace «Vos démarches» du site de la Ville*.

Une cantine de qualité

« Ce quotient est une mesure sociale qui ouvre des droits pour tout le monde », explique Claire Kahn, directrice du service enseignement/ enfance/jeunesse. Pourquoi ne pas avoir envisagé la gratuité de la cantine ? « Nous avons misé sur la qualité des repas avec notamment des produits bio », précise-t-elle.

« Passer à la gratuité remettrait cette démarche en cause. C’est aussi démagogique car le coût du repas est toujours répercuté sur d’autres dépenses, via la redistribution de l’impôt. Maintenir la cantine payante, c’est aussi un moyen pour chaque citoyen de participer à l’effort collectif, mais de manière plus juste et équitable.»

Quant à la mesure de la cantine à 1 € proposée par le Gouvernement, elle ne s’adresse pas à Sevran car elle s’applique aux communes rurales. Un repas facturé 1 € coûte au total 11 € à la collectivité. 3 300 petits sevranais mangent chaque jour à la cantine. Ils pourraient être environ 8 % de plus à la rentrée.

La Commune a évalué à près de 400 000 € par an le surcoût du nouveau calcul du quotient familial. Celui-ci s’appliquera, dans un premier temps, à la cantine, aux centres de loisirs et au périscolaire du matin et du soir.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu’au 28 août.

**Renseignements : Service Enseignement/enfance/jeunesse : 01 41 52 41 55, ville-sevran.fr/vos-demarches*

Publié le 20 août 2019